Idesoft
L'informatique à votre service !

Prestations informatiques pour particuliers et entreprises
Route de Denges 38 · 1027 Lonay VD
+41 21 636 30 09 · info@idesoft.ch
www.idesoft.ch

CONDITIONS DE GARANTIE
APPAREILS NEUFS

GARANTIE	VERSION	EN VIGUEUR DÈS LE
24 mois dès la facture	**2026.1**	**1er novembre 2026**

01 CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les présentes conditions (ci-après « CG ») régissent la garantie pour les défauts (art. 197 ss CO) accordée par Idesoft Sàrl, route de Denges 38, 1027 Lonay (ci-après « Idesoft »), sur les appareils neufs qu'elle vend et qui figurent sur la facture ou la quittance (ci-après « l'appareil »).

1.2 Elles s'appliquent aux clients particuliers (consommateurs) comme aux clients professionnels. Les dispositions impératives du droit suisse, notamment celles qui protègent les consommateurs, sont réservées.

1.3 Les CG font partie intégrante du contrat de vente. Elles sont disponibles à l'atelier et sur www.idesoft.ch. En concluant l'achat, le client confirme en avoir pris connaissance et les accepter.

02 DURÉE DE LA GARANTIE

2.1 La garantie est de **24 mois** à compter de la **date de la facture** ou de la quittance, sauf indication contraire sur celle-ci (p. ex. « Garantie jusqu'au … »).

2.2 Avec un client professionnel, une durée différente peut être convenue par écrit sur l'offre ou la facture.

2.3 Une réparation ou un échange sous garantie ne prolonge pas la garantie et ne fait pas courir de nouveau délai : la date d'échéance reste celle de la garantie initiale, y compris pour les pièces ou l'appareil remplacés. Les dispositions légales impératives sont réservées.

2.4 La garantie est exécutée à l'atelier d'Idesoft. Elle s'applique aux appareils utilisés en Suisse.

03 ÉTENDUE DE LA GARANTIE

3.1 La garantie couvre les défauts de matériel et de fabrication de l'appareil qui se manifestent pendant la durée de la garantie, dans le cadre d'une utilisation conforme à sa destination et aux instructions du fabricant.

3.2 Sauf indication contraire sur la facture, elle porte sur l'appareil qui y figure (p. ex. ordinateur de bureau, ordinateur portable, tout-en-un, mini-PC), y compris les composants installés par Idesoft lors de la vente.

3.3 Pour les écrans, imprimantes, scanners et autres périphériques ou accessoires, la garantie est en principe exécutée par le service après-vente du fabricant ou de l'importateur ; Idesoft assiste le client dans ses démarches. Les droits légaux du client envers Idesoft sont réservés.

3.4 La réinstallation du système d'exploitation livré avec l'appareil est couverte lorsqu'elle est rendue nécessaire par un défaut couvert. Ne sont pas couverts : la réinstallation de logiciels tiers, la restauration des données et des paramètres personnels, ainsi que la réinstallation du système lorsque le client a transféré dans l'appareil un ancien support de stockage ou un système provenant d'un autre appareil.

3.5 **Batterie :** la batterie est une pièce d'usure. Pendant les **3 premiers mois** de la garantie, Idesoft remplace gratuitement une batterie défaillante, sans examen de la cause. Au-delà et jusqu'à l'échéance de la garantie, la batterie n'est couverte qu'en cas de défaut de fabrication avéré ; une perte de capacité due à l'usage ou au vieillissement ne constitue pas un défaut. Pour les clients professionnels, la garantie de la batterie est limitée à 3 mois.

3.6 **Licences logicielles :** les licences, sous forme numérique (clés de produit, abonnements, logiciels téléchargés) ou physique (boîtes, cartes de licence), même non ouvertes ou non activées, ne sont ni reprises, ni échangées, ni remboursées. Elles ne bénéficient d'aucune garantie d'Idesoft ; seule la garantie de l'éditeur s'applique. Idesoft garantit uniquement que la licence est authentique et valable au moment de sa remise.

04 PRESTATIONS DE GARANTIE

4.1 En cas de défaut couvert, Idesoft répare l'appareil ou remplace la pièce défectueuse, voire l'appareil, à son choix. Les pièces et la main-d'œuvre sont gratuites pour le client.

4.2 Les pièces de remplacement sont neuves ou de qualité et de performances équivalentes à des pièces neuves. Les pièces remplacées deviennent la propriété d'Idesoft.

4.3 Si la réparation ou le remplacement est impossible, ou si le même défaut persiste après deux tentatives, le client peut, à son choix, exiger une réduction du prix ou la résolution de la vente contre restitution de l'appareil (art. 205 CO).

4.4 L'immobilisation de l'appareil ne donne droit ni à une indemnité ni à un appareil de remplacement, sauf accord écrit contraire.

05 MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE

5.1 Le client signale le défaut à Idesoft dès sa découverte, au plus tard dans les 30 jours suivant celle-ci, par téléphone, courriel ou à l'atelier.

5.2 Il apporte l'appareil à l'atelier pendant les heures d'ouverture, avec la facture ou la quittance, les accessoires nécessaires (p. ex. bloc d'alimentation) et une description du problème. Les travaux ne sont pas forcément effectués immédiatement ; l'appareil est restitué pendant les heures d'ouverture de l'atelier, après avis d'Idesoft.

5.3 Le client tient à disposition les clés de licence et identifiants nécessaires à la remise en service (p. ex. compte Microsoft ou Apple).

5.4 Les frais de déplacement, d'intervention à domicile ou sur site, ainsi que de prise en charge et de retour de l'appareil sont facturés selon le tarif en vigueur, sauf accord contraire.

5.5 Si aucun défaut n'est constaté ou si le défaut n'est pas couvert, le diagnostic est facturé selon le tarif en vigueur. Une réparation payante n'est effectuée qu'avec l'accord du client.

06 DONNÉES ET CONFIDENTIALITÉ

6.1 Avant de remettre l'appareil, le client sauvegarde ses données. Une intervention peut entraîner leur effacement (p. ex. remplacement du support de stockage ou réinitialisation). Idesoft n'est pas tenue de sauvegarder ni de restaurer les données.

6.2 Idesoft n'accède aux données de l'appareil que dans la mesure nécessaire à l'intervention et les traite de manière confidentielle, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD) et à sa déclaration de confidentialité publiée sur www.idesoft.ch.

6.3 Un support de stockage remplacé est effacé de manière sécurisée ou détruit, sauf si le client en demande la restitution lors du dépôt et que le fabricant n'exige pas son retour.

07 EXCLUSIONS

Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant :

a) d'une utilisation non conforme à la notice ou à la destination de l'appareil, d'une manipulation inappropriée, de chutes, de chocs ou d'autres contraintes mécaniques (p. ex. écran fissuré, connecteur arraché) ;

b) d'influences extérieures : liquides, humidité, feu, chaleur excessive, poussière, foudre, surtension, perturbations du réseau électrique, rongeurs, événements naturels ;

c) de l'ouverture, de la modification ou d'une tentative de réparation de l'appareil par le client ou par un tiers non autorisé par Idesoft ;

d) de l'usure normale, notamment la diminution normale de la capacité des batteries ;

e) de composants ou de logiciels ajoutés ou remplacés après l'achat sans l'intervention d'Idesoft ;

f) de problèmes logiciels de toute nature (système d'exploitation, pilotes, micrologiciel BIOS/UEFI modifié par le client, mises à jour, virus et logiciels malveillants) ou de configuration (réseau, accès à internet, messagerie, imprimantes, comptes).

Ne sont pas non plus couverts : la perte et la récupération de données, les consommables et supports amovibles (clés USB, cartes mémoire, disques optiques), les défauts esthétiques sans incidence sur le fonctionnement, les pixels défectueux dans les limites tolérées par le fabricant, ainsi que les appareils qui ne peuvent plus être identifiés (numéro de série ou étiquette d'identification retirés ou illisibles).

Sur demande du client, Idesoft peut intervenir dans ces cas contre facturation selon le tarif en vigueur, dans la mesure où l'intervention est techniquement et économiquement raisonnable.

08 RESPONSABILITÉ

8.1 Idesoft répond des dommages causés intentionnellement ou par négligence grave. Dans les limites permises par la loi, toute autre responsabilité est exclue, en particulier pour la négligence légère, y compris pour les dommages indirects ou consécutifs tels que la perte de données, les frais de récupération de données, le manque à gagner, la perte d'exploitation ou les prétentions de tiers.

8.2 Les dispositions légales impératives sont réservées, notamment la responsabilité pour les dommages corporels et la loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP).

8.3 Idesoft ne répond pas des retards ou de l'inexécution dus à des circonstances indépendantes de sa volonté, telles que la force majeure, une pénurie de pièces ou un retard du fabricant ou du fournisseur.

09 TRANSFERT DE LA GARANTIE

La garantie est liée à l'appareil. Elle peut être transmise à un acquéreur ultérieur pour sa durée restante, sur présentation de la facture ou de la quittance originale.

10 REPRISE DES APPAREILS USAGÉS

Conformément à l'ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques (OREA), Idesoft reprend gratuitement à son atelier, pendant les heures d'ouverture, les appareils usagés du type de ceux qu'elle vend, en quantités usuelles pour un ménage, soit deux appareils au maximum. Les quantités supérieures et les lots d'entreprises ne sont pas repris, même contre paiement ; ils doivent être remis à un point de collecte officiel (SENS ou Swico). L'effacement préalable des données incombe au client ; sur demande, Idesoft l'effectue selon le tarif en vigueur.

11 DROIT APPLICABLE ET FOR

11.1 Les présentes CG et les contrats qu'elles régissent sont soumis au droit suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

11.2 Le for exclusif est à Lonay (VD), siège d'Idesoft. Les fors impératifs sont réservés : le client consommateur peut agir au for de son domicile ou à celui du siège d'Idesoft, et ne peut être actionné qu'au for de son domicile (art. 32 et 35 CPC).

12 DISPOSITIONS FINALES

12.1 La version des CG applicable est celle en vigueur à la date de l'achat. Idesoft peut modifier les CG en tout temps ; une nouvelle version s'applique aux contrats conclus après son entrée en vigueur. Les accords écrits individuels priment sur les présentes CG.

12.2 Si une disposition des CG est nulle ou invalide, la validité des autres dispositions n'est pas affectée ; la disposition concernée est remplacée par la règle légale applicable.